

PARTENAIRE DIGITAL AU SERVICE DE LA SANTÉ DES FRANCILIENS

# PROJET SI-EN-SEC ET MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES SEC

COSSIS - 28 mars 2017

## Projet SI en SEC Point de situation

- Objectif initial du projet : améliorer le fonctionnement et le déploiement des logiciels pour favoriser l'exercice collectif pluri-professionnel, notamment par le financement d'évolutions des solutions fournies par les éditeurs du marché
- Réalisations
  - 5 SEC sélectionnées : 4 MSP et 1 centre de santé
  - Audit des besoins et rédaction d'un cahier des charges d'évolutions logicielles pour chaque structure
  - Analyse critique des cahiers des charges et demande de chiffrage des évolutions par les éditeurs
- Constats
  - 2/3 des besoins relèvent de problématiques de paramétrage et de formation => fonctionnalités disponibles mais mésusage au regard de l'organisation et du projet médical de la structure
  - Démarche aboutie d'une 2° version du label ASIP des logiciels de SEC => analyse des solutions éditeurs en-cours
- Proposition du dernier comité de pilotage de modifier la suite à donner au projet
  - Mise en suspens du financement des évolutions des logiciels
  - Privilégier la mise en place de la V2 dans ces 5 SEC et ajout d'un cabinet de groupe => méthodologie renforçant le paramétrage et la formation et éprouver la version V2 au travers de ces sites expérimentaux
  - Capitaliser sur ce « projet pilote » pour bâtir un dispositif méthodologique pouvant être généralisé
    - Dossiers de création de MSP / CS disposant d'un financement « d'amorçage » par l'ARS
    - Demande de l'URPS-ML d'ouvrir plus largement ce dispositif aux cabinets de groupe
- **Budget** : dépenses prévisionnelles de 149K€ => utilisation du solde budgétaire disponible





## Projet SI en SEC

Nouvelle démarche projet mutualisée avec les demandes ARS et URPS-ML

	SI en SEC		projectificació					
				Accompagnement évolutio  Aide à l'initialisation du projet SI		Appui au déploiement, paramétrage, formation		Evaluation
	ARS	Accompagnement au financement des MSP			Aide à l'achat		Appui à la migration des données	Suivi des usages et formation continue
	URPS / ARDOC	Aide à l'informatisation des SEC (MSP/PSP, Cabinet de groupe)	Session de formation : sensibilisation aux projets SI					
		Livrables	Guide d'aide à l'achat du SI	Analyse flash pour identifier besoins et modalités projet	Aide à la revue des devis éditeurs	Kit d'appui à la démarche de déploiement - Paramétrage - Formation initiale	Guide migration des données	Suivi de l'usage (formations complémentaires)
aL	i i	Dispositif	Sessions trimestrielles URPS / ARDOC			AMOA (Accord-cadre SESAN Référents de territoire	)	



### Projet d'accompagnement des MSP et cabinets de groupe

### Extension de la démarche d'accompagnement aux cabinets de groupe

- Organisation d'un colloque au mois de juin 2017 pour sensibiliser aux facteurs clés de succès d'un projet d'informatisation
  - Cible : 100 à 200 participants ciblés sur les exercices collectifs (MSP/PSP/Centre de Santé/Cabinets de groupe)
  - Programme
    - Communication sur la mise en œuvre de la V2 (retour d'expérience Si-en-Sec, témoignage) et présentation de la démarche d'accompagnement proposée
    - Ateliers de démonstration par les éditeurs
  - Budget = 17.550€
- Financement d'un dispositif d'accompagnement
  - Cible 2017 : 10 cabinets
  - Périmètre des aides (estimation pour un site de 7 PS)
    - 1) Audit flash sur les besoins spécifiques de la structure, l'aide au choix et la contractualisation : 3000 €
    - 2) Reprise et structuration des données : 2 100 € (300 € pas PS)
    - 3) Formation des équipes : 3500 € (500 € par PS)
    - 4) Acquisition du matériel informatique : 17 500 € (2 500 € par poste)
    - 5) Forfait déploiement paramétrage : 2 500 €
    - 6) Plan de formation sur 3 ans (audit des usages et perfectionnement) : 6 000 € (2 par an sur 3 ans)
  - Pilotage global par Sesan : 10% des dépenses
  - Budget total par structure : 39.000 €
- Budget consolidé pour le colloque et 10 structures accompagnées = 407.550 €
- Critères d'éligibilité des cabinets de groupe : à définir entre ARS et URPS-ML

